

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DEGESCH STRIP
- **Autorisation n°:** FR-2014-0193
- **UFI:** 6G1U-K1P6-2200-RQP2
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Biocide
PT 18
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Detia Freyberg GmbH
Dr.Werner-Freyberg-Str. 11
D-69514 LAUDENBACH
ALLEMAGNE
- **Service chargé des renseignements:**
Detia Freyberg GmbH - Regulatory Affairs
Téléphone: +49-6201-708-0
e-mail: sicherheitsdatenblaetter@Detia-Freyberg.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** number ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Water-react. 1 H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 2 H300 Mortel en cas d'ingestion.
Acute Tox. 2 H310 Mortel par contact cutané.
Acute Tox. 2 H330 Mortel par inhalation.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: DEGESCH STRIP

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS06 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

phosphure de magnésium

· Mentions de danger

- H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
- H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P223 Éviter tout contact avec l'eau.
- P232 Protéger de l'humidité.
- P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P335 Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
- P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, du sable, de la poudre d'extinction pour l'extinction.
- P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

- EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
- EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- EUH070 Toxique par contact oculaire.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Le phosphure de magnésium remplit le critère T, mais pas le critère P ou B.

· vPvB:

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: DEGESCH STRIP

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 12057-74-8	phosphure de magnésium	63,74%
EINECS: 235-023-7	 Water-react. 1, H260;  Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 1, H330;  Aquatic Acute 1, H400 (M=100), EUH029, EUH032	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Évitez tout contact inutile avec le produit.

Appelez immédiatement un médecin en cas d'accident ou de malaise.

Informez le médecin du phosphure d'hydrogène comme cause et, si possible, montrez-lui la fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

Ne laissez pas les personnes concernées sans surveillance et emmenez-les à l'air frais ou hors de la zone de danger.

Éliminez immédiatement tout vêtement souillé par le produit dans un endroit bien ventilé, puis retirez-le.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Laisser les vêtements contaminés bien aérer avant de les laver et ne pas les stocker dans des pièces fermées sans ventilation!

· Après inhalation:

Éloignement immédiat de la zone de danger!

Une alimentation en air frais ou en oxygène doit être fournie.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Fournir la respiration artificielle si la respiration est irrégulière ou a cessé de respirer.

· Après contact avec la peau:

Brossez les particules libres de la peau. Laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes avec les paupières ouvertes. Si possible, retirez toutes les lentilles de contact existantes et continuez à rincer.

Consulter un médecin pour le contrôle et si l'irritation oculaire persiste.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Apportez le vomi qui a déjà été vomi par la personne affectée à l'extérieur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

Migraine

Vertiges

Troubles gastro-intestinaux

Nausées

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: DEGESH STRIP

(suite de la page 3)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Les symptômes peuvent être retardés après l'exposition (jusqu'à 48 heures plus tard). Évitez l'acidose et prévenez l'œdème pulmonaire.

Aucun antidote disponible.

Traitement inhalatif à base de glucocorticoïdes pour prévenir l'œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dioxyde de carbone

Sable sec

Poudre d'extinction

Utilisez une couverture anti-feu pour les petits incendies.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Mousse

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au contact de l'eau, des gaz hautement inflammables et très toxiques sont libérés.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies par rapport à l'environnement. Combattre le feu avec les précautions normales à une distance raisonnable.

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respectez les informations sur la limitation de l'exposition et mettez un équipement de protection individuelle (section 8).

Assurer une ventilation adéquate.

Ayez à portée de main des appareils de mesure et une trousse de premiers soins.

Éloignez les personnes non protégées qui ne travaillent pas dans la zone de la zone de danger. La zone de danger doit être identifiée par des panneaux d'avertissement.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: DEGESH STRIP

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utilisation du produit uniquement par des personnes compétentes et formées.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Évitez tout contact du produit avec l'eau!

Ne respirez pas la poussière du produit.

Conseils d'hygiène générale sur le lieu de travail:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne stockez pas d'aliments et de boissons contenant des produits chimiques. N'utilisez pas de récipients pour produits chimiques qui sont normalement destinés à contenir des aliments. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Ne pas respirer les gaz / vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Évitez la formation de poussière.

Si le produit est manipulé ouvertement, des dispositifs avec une ventilation par aspiration locale doivent être utilisés.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas fumer!

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver le récipient bien fermé et le stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Restez inaccessible aux personnes non opérationnelles et non spécialisées.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des acides, de l'eau, des substances oxydantes et des substances auto-inflammables.

Ne stockez pas d'aliments et de boissons contenant des produits chimiques. N'utilisez pas de récipients pour produits chimiques qui sont normalement destinés à contenir des aliments. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

· **Classe de stockage:**

4.3 (substances dangereuses qui forment des gaz inflammables au contact de l'eau)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: DEGESCH STRIP

(suite de la page 5)

- **Informations relatives à la réglementation**

- **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

CAS: 7803-51-2 phosphine

VLEP	Valeur momentanée: 0,28 mg/m ³ , 0,2 ppm
	Valeur à long terme: 0,14 mg/m ³ , 0,1 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Des appareils de mesure électroniques sont recommandés pour surveiller la concentration de phosphore d'hydrogène sur le lieu de travail.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Les mesures de protection techniques et organisationnelles sont préférables (les équipements de protection individuelle ne doivent pas être permanents).
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éliminez immédiatement tout vêtement souillé par le produit dans un endroit bien ventilé, puis retirez-le. Ne retirez la protection respiratoire qu'après avoir enlevé les vêtements contaminés.
Stockez l'équipement de protection séparément, vérifiez-le régulièrement, nettoyez-le et remplacez-le si nécessaire. Avant le lavage, laissez bien aérer les vêtements contaminés et ne les stockez pas dans des pièces fermées sans ventilation!
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Pour l'utilisation d'un filtre respiratoire: filtre couleur gris (type B, gaz et vapeurs inorganiques), dans les environnements poussiéreux un filtre combiné est recommandé (filtre couleur blanc, filtre type P).

- **Protection des mains:**



Gants de protection selon EN ISO 374-1 au moins type B

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Veuillez contacter votre conseiller en sécurité au travail avec cette fiche de données de sécurité.

- **Protection des yeux/du visage**



En cas de contact avec le produit: porter des lunettes de protection bien ajustées / un masque de protection complet.

- **Protection du corps:**

Pour les travaux de préparation et de suivi: vêtements de travail à manches longues et chaussures de sécurité
Si la concentration de gaz est inconnue ou augmentée: Combinaison de protection chimique appropriée

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: DEGESCH STRIP

(suite de la page 7)

· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Réactivité avec l'eau et les acides.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz combustibles.
Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz toxiques.
- **10.4 Conditions à éviter**
Protéger de l'humidité.
Ne l'exposez pas à des températures élevées.
Protéger du contact avec les acides.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Protéger de l'humidité.
Protéger du contact avec les acides.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Hydrogène phosphoré
Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz combustibles.
Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50:**

CAS: 12057-74-8 phosphore de magnésium

Oral	LD50	11,2 mg/kg (rat (Rattus spec.))
	LD50	10,4 mg/kg (rat (Rattus spec.))
Dermique	LD50	469–900 mg/kg (rat (Rattus spec.)) (read-across from data obtained with aluminium phosphide)
	LD50	1.047 mg/kg (rat (Rattus spec.)) (Study performed with aluminium phosphide. Equivalent dose level of Mg3P2 calculated using appropriate interconversion factor.)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: DEGESCH STRIP

(suite de la page 8)

Inhalatoire	LC50/4 h	0,072 mg/l (rat (Rattus spec.)) (phosphine generated from magnesium phosphide)
	LC50/4 h	0,015 mg/l (rat (Rattus spec.)) (11 ppm PH ₃ (equivalent to 0.015 mg PH ₃ /L air or 2.8 mg/kg bw))

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

CAS: 12057-74-8 phosphure de magnésium

ErC50/ 48h	1,68 mg/l (Algae)
LC50/ 96h	0,0093 mg/l (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss))
EC50/ 24h	0,00021 mg/l (Daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Se décompose au contact de l'eau.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Facteur de bioconcentration (FBC)**
Phosphine (calculée sur la base du log POW = 0,9):
Poisson BCF = 1,16 L / kg
Ver de terre BCF = 0,94 L / kg
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Le phosphure de magnésium remplit le critère T, mais pas le critère P ou B.
- **vPvB:**
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: DEGESCH STRIP

(suite de la page 10)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR

· Classe

4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

· Étiquette

4.3+6.1

· IMDG

· Class

4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

· Label

4.3/6.1

· IATA

· Class

4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

· Label

4.3 (6.1)

· 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA

I

· 14.5 Dangers pour l'environnement
· Marine Pollutant:

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

-

· No EMS:

F-G,S-N

· Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

SW5 If under deck, stow in a mechanically ventilated space.

· Handling Code

H1 Keep as dry as reasonably practicable

· Segregation Code

SG26 In addition: from goods of classes 2.1 and 3 when stowed on deck of a containership a minimum distance of two container spaces athwartship shall be maintained, when stowed on ro-ro ships a distance of 6 m athwartship shall be maintained.

SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: DEGESCH STRIP

(suite de la page 11)

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	0
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	1
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	0
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2011 PHOSPHURE DE MAGNÉSIUM, 4.3 (6.1), I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
RÈGLEMENT (UE) No 528/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides
RÈGLEMENT (CE) N o 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
H2 TOXICITÉ AIGUË
O3 Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH029
E1 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 40
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.05.2022

Nom du produit: DEGESCH STRIP

(suite de la page 12)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs**· Contact:** sicherheitsdatenblaetter@detia-freyberg.de**· Date de la version précédente:** 26.01.2021**· Numéro de la version précédente:** 3**· Acronymes et abréviations:**

UFI: Unique Formular Identifier

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Water-react. 1: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables – Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente